



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL
LIGUE des PYRENEES
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



FFBB LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL ET LE PROGRAMME JR.NBA PRÉSENTENT jr.nba

PARTOUT EN FRANCE INSCRIS-TOI AUX ÉPREUVES !

CHALLENGE BENJAMIN(E)S

**LA FINALE À PARIS
LES VAINQUEURS AUX USA POUR UN MATCH NBA**

TU ES NÉ(E) EN 2005 OU 2006 ET TU JOUES DANS UN CLUB DE LA FFBB ?

Fais comme Clara Herraiz (AS Tournefeuille - 31) et Imanol Prot (CEP Poitiers - 86), vainqueurs du Challenge en 2017 devant 26 000 participants et inscris-toi auprès de ton club et/ou de ton comité départemental de basket.

TOUTES LES INFOS SUR WWW.FFBB.COM ET SUR LA PAGE OFFICIELLE FACEBOOK DE LA FFBB

Conception: Clémentine - Yannick / Photos: SIBEL / D. G. / FFBB et jr.nba

BULLETIN OFFICIEL

FEVRIER 2018

PARTIE OFFICIELLE

Réunion de Bureau – Mardi 13 février 2018

REUNION de BUREAU du mardi 13 Février 2018
2018-02-28-C31-Bureau

Membres présents :

Mme Sandrine ESCOFFRES,

Mrs Hervé FAUCON - Gérard NEBOUT - Alexandre STEIN - Xavier TIZON - Robert VILLANOVA et Benjamin TOSCANI.

Membres excusés :

Mme Fabienne BINET et Mr Laurent LACAZE.

Assistent à la réunion :

Mme Yamina ALONSO et Mr David SANTOS-ROUSSEAU

ORDRE DU JOUR

1 : Ouverture par le Président.

2 : Secrétaire Général.

3 : Trésorier Général.

4 : Commission Juridique.

5 : Coordinateur.

6 : Pôle Technique.

7 : Divers.

1 : Ouverture par le Président :

La séance est ouverte à 20 heures par Alexandre STEIN qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux invités. Il excuse Fabienne Binet et Laurent LACAZE.

2 : Secrétariat Général (Gérard NEBOUT) :

2.1 : Licences :

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10276** soit **145 de moins** qu'il y a 1 an ce qui représente une **diminution de 1,4%**.

A ce chiffre, il faut rajouter **8** licences Contact Avenir et **162** licences Contact Opération Basket Ecole.

2.2 : Demi-finales Coupe de La Garonne.

Les membres du Bureau valident la proposition faite par Bruno HAETTY. Ces événements vont se dérouler à **Fenouillet** :

- Samedi 31 mars, rencontres masculines
- Dimanche 1^{er} avril, rencontres féminines.

2.3 : Finales départementales du samedi 9 juin :

Les membres du Bureau sont appelés à se prononcer sur 2 associations qui se sont déclarées pour l'organisation de cette manifestation : Muret et Bruguères.

Après débat, les membres du Bureau choisissent le club de **Bruguères**.

Un courrier sera adressé aux 2 clubs pour leur faire part de cette décision.

2.4 : Assemblée Générale du samedi 16 juin :

Un appel à candidature est lancé depuis le 5 février pour l'organisation de cet événement.

2.5 : Dates à retenir :

Le Secrétaire Général de la FFBB a fait parvenir des précisions sur les prochains rendez-vous :

- Dimanche 22 avril de 9h00 à 15h30 au CNOSF pour les Présidents de Comités
- Du samedi 24, 13h30 au dimanche 25 novembre 12h30 à Troyes pour les Présidents, Secrétaires Généraux, Trésoriers des Comités et Directeurs Territoriaux.

2.5 : GEM :

Convention de mise à disposition entre le CD31 et le GEM Basket 31 pour les salariés du CD. Le Président demande de repousser cette convention au 1^{er} mars.

2.6 : Embauche de la secrétaire administrative et comptable :

Son stage de formation est terminé et Anaïs VALERIO a même assuré des heures de formations internes au sein du CD. Un dernier entretien avec le Président aura lieu à la Maison du Basket afin de valider ou d'invalider la candidate retenue par le jury de recrutement. Son embauche prendra effet le jeudi 1^{er} mars 2018.

Les membres du Bureau donnent à l'unanimité au Président les pleins pouvoirs pour finaliser cette embauche.

2.7 : Retour sur la soirée des vœux du vendredi 12 janvier :

Anaïs VALERIO a fait une synthèse graphique sur cette soirée conviviale et chaleureuse.

L'organisation et le service ont été à la hauteur de l'évènement et les retours sont positifs.

Opération à renouveler.

3 : Trésorier Général (Robert VILLANOVA) :

3.1 : Créances des clubs :

Une relance sera faite auprès de ceux qui ont des retards de paiement.

3.2 : Date à fixer :

La date de la prochaine réunion de la Commission des Finances va être arrêtée au plus vite puisqu'elle va réunir tous les Présidents et responsables de Pôles et Commissions pour l'établissement du budget prévisionnel saison 2018/2019.

4 : Commission Juridique (Xavier TIZON) :

Six dossiers ont été traités samedi 10 février.

Quatre autres sur des fautes techniques sont en attente.

Deux autres sont au stade de l'instruction.

5 : Coordinateur (David SANTOS-ROUSSEAU) :

La synthèse sur les réunions de territoires de décembre 2017 a pris un peu de retard. Elle est soumise aux membres du Bureau et sera publiée sur le prochain B.O. D'autre part, les prochaines réunions de territoires vont avoir lieu entre le **3 et le 5 avril**.

6 : Pôle Technique (Benjamin TOSCANI) :

6.1 : Formations :

- Jeunes entraineurs samedi 17 février à Colomiers
- Initiateur départemental du 24 au 27 février à Muret et Lavernose
- Joueurs U12 et U13 pendant les vacances scolaires d'hiver
 - – 16 ans sur un lieu à définir le 31 mars
- Coaching les 28 & 29 avril
- Aux premiers secours le dimanche 10 juin par un organisme privé.

6.2 : Budget :

Benjamin TOSCANI va réunir tous les membres de la Commission pour établir le budget prévisionnel de la saison prochaine.

7 : Divers :

Hervé FAUCON fait part aux membres du Bureau de la parution du magazine n°3 de la Ligue et de l'absence du Comité 31 dans l'article sur la formation contenu page 10.

Aussi, par respect pour le travail du Comité, une lettre va être adressée à la Présidente de la Ligue pour publier un erratum. Copies seront faites au Président de la FFBB, J.P.Siutat et à tous les Présidents des Comités Départementaux LR23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures.

2018-02-28-C31-Bureau

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

SYNTHESE REUNION DES TERRITOIRES DU 5 AU 7 DECEMBRE 2017

Difficultés

Trouver des entraîneurs et des bénévoles (arbitres, OTM, tâches administratives au sein de l'association, bureau)
Disponibilités du gymnase / Manque de créneaux d'entraînements
Diversifier les sources de financement pour assurer la pérennité de l'association
Demande de désignation sur tous les championnats Ligue
Encadrement des équipes avec des entraîneurs diplômés
Connaitre l'effectif de chaque catégorie
Limitation de l'effectif en mini basket par manque d'encadrement
Politique sportive communale
Proposer une pratique à tous les joueurs (selon le niveau)
Les dates du stage de début de saison des arbitres sont problématiques pour les jeunes arbitres qui sont joueurs

Propositions

Recenser les associations prêtes à accueillir des stagiaires BPJEPS
Statut de l'entraîneur départemental
Colloque (stage de début de saison) pour l'entraîneur départemental
Diffuser la carte des 5 territoires
Outil partagé sur le site internet du Comité (carte interactive des associations avec catégories accueillies, le nombre de basketteurs pouvant être accueilli)
Déplacer la formation au niveau de chaque territoire

Procès-verbal n°16

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 2 samedi 3 et dimanche 4 février 2018

SENIORS Filles

3 ftes techniques

SENIORS Garçons

10 ftes techniques et 3 ftes disqualifiante S.R

JEUNES

U17 Filles

RAS

U17 Garçons

3 ftes techniques et 1 fte disqualifiante S.R

U15 Filles

1 fte technique (entraîneur)

U15 Garçons

1 fte technique (entraîneur)

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

U11 Filles

Poule A

Manque feuille des rencontres :

N°8564 Merville/Tournefeuille

N°8565 Colomiers/Le Fousseret-1

N°8580 Auterive/Le Fousseret-2

Poule F

U11 Garçons

Poule B

Manque feuille des rencontres :

N°9521 Astro/TBC-1

N°9525 OTB/Auterive

Poule C

N°9533 Ramonville-1/Roquettes-1

Poule F

N°9537 St Jory/Vacquières-Bouloc

Poule G

N°9540 Gratentour/Aussonne

Poule H

N°9545 Tournefeuille-2/Colomiers-2

Poule J

N°9553 Castanet/TCMS

Poule L

Procès-verbal n°17

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 9 samedi 10 et dimanche 11 février 2018

SENIORS Filles

4 ftes technique

SENIORS Garçons

11 ftes techniques et 1 fte disqualifiante sans rapport

JEUNES

U17 Filles

RAS

U17 Garçons

2 ftes techniques

U15 Filles

RAS

U15 Garçons

3 ftes techniques

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

U11 Filles

Poule E

Manque feuille des rencontres :

N°8598 TMB/Astro

Poule F

N°8600 Noé-Carbonne/Le Fousseret

U11 Garçons

Poule B

Manque feuille des rencontres :

N°9562 Lavernose Lacasse/TBC-1

Poule D
Poule F
Poule H

N°9568 Pibrac/Tropik2
N°9572 Labarthe/Frouzins
N°9579 Gratentour/Bruguières

Procès-verbal n°18

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 16 samedi 17 et dimanche 18 février 2018

SENIORS Filles

4 ftes techniques

SENIORS Garçons

D1-M P-R

2 ftes techniques

Rencontre n°1296

Pibrac-1/Muret-1 Forfait de Muret

JEUNES

U17 Filles

2 ftes techniques

U17 Garçons

RAS

U15 Filles

RAS

U15 Garçons

1 fte et 4 ftes disqualifiantes S.R.

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

U11 Filles

Poule B

Manque feuille des rencontres :

Poule D

N°8526 EN-CTC BAB'SS-1/OTB

N°8533 Villemur/EN-CTC BAB'SS-2

U11 Garçons

Poule B

Manque feuille des rencontres :

Poule C

N°9445 TBC-1/EN-BLAC

Poule D

N°9446 OTB-1/Saint-Orens-1

Poule F

N°9450 Noé-Carbonne/OTB-2

Poule H

N°9456 Ramonville-1/Frouzins

Poule I

N°9461 Gratenour/TBC-2

Poule J

N°9464 OTB-3/Portet-sur-Gne

N°9467 Cugnaux-2/Roquettes-2

DOSSIER N° 09 – 2017/2018

- **Séniors D-1 Masculin P-R samedi 17 février 2018 à 20h30**
- **Rencontre n° 1296 opposant PIBRAC-1 à MURET-1**
- **Forfait de MURET-1**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2018 :

CONSTATANT que l'association MURET par un courriel du samedi 17 février 2018 à 13h49 adressé au secrétariat du CD31 informe que la rencontre citée ci-dessus n'aura pas lieu et que les 2 clubs se sont entendus pour reporter la rencontre a une date ultérieure afin d'éviter un forfait,

CONSTATANT que les explications de l'association MURET ne peuvent être retenues comme recevables.

- **PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'articles 22.3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1296 par **FORFAIT** pour l'équipe de **MURET-1** avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive MURET doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

DOSSIER N° 10 – 2017/2018

- **Séniors D-2 Féminin Poule B**
- **EN-CTC-ST GIRONS-SALIES-LE FOUSSERET**
- **SALIES DU SALAT Non-respect des règles de participation**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2018 :

Vu les règlements généraux du CD31,

Vu les règlements sportifs particuliers du CD31,

Vu les pièces constituant le dossier,

Suite au contrôle des feuilles de marque des rencontres du Championnat D2 féminin poule B : N°760 du 23/09/2017, N°762 du 30/09/2017, N°768 du 07/10/2017, N°772 du 14/10/2017, N°775 du 21/10/2017, N°780 du 11/11/2017, N°781 du 18/11/2017, N°788 du 02/12/2017, N°790 du 09/12/2017, N°796 du 16/12/2017, N°800 du 13/01/2018, N°803 du 20/01/2018, N°808 du 03/02/2018 et N°809 du 10/02/2018, la Commission Sportive Départementale a constaté que dans l'effectif de votre équipe :

- **il n'y'a pas au minimum 3 joueuses du club porteur inscrites sur la feuille de marque**

CONSIDERANT l'article 79 des règlements généraux du CD31 ;

CONSIDERANT qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

CONSIDERANT que l'article 51 des règlements généraux du CD31 prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

CONSIDERANT que l'association sportive Salies du Salat n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe EN-CTC-ST GIRONS-SALIES-LE FOUSSERET des rencontres de D2, N°760 du 23/09/2017, N°762 du 30/09/2017, N°768 du 07/10/2017, N°772 du 14/10/2017, N°775 du 21/10/2017, N°780 du 11/11/2017, N°781 du 18/11/2017, N°788 du 02/12/2017, N°790 du 09/12/2017, N°796 du 16/12/2017, N°800 du 13/01/2018, N°803 du 20/01/2018, N°808 du 03/02/2018 et N°809 du 10/02/2018
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CD31 :
 - Le score des rencontres susvisées est de : 0 à 0
 - Les points au classement du Championnat Séniors D-2 F sont attribués comme suit :
 - 0 point pour l'équipe EN-CTC-ST GIRONS-SALIES-LE FOUSSERET ;
 - 2 points pour les équipes : VOLVESTRE rencontre n°760 et 788, MAZERES rencontre n°762 et 790, ROQUETTES-2 rencontre n°768 et 796, EN-CTC-GOTB(Tournefeuille) rencontre n°772 et 800, NOE-CARBONNE-1 rencontres n°775 et 803, SAINT-GAUDENS rencontres n°780 et 808 et FROUZINS rencontre n°781 et 809

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des Règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des Règlements généraux.

TOURNOIS

MOIS DE MAI 2018

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SEN
10	LABARTHE								X
12	LABARTHE	X	X	X	X				
13	LABARTHE					X	X		
19	COLOMIERS			X					
21	COLOMIERS				X				

MOIS DE JUIN 2018

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SEN
16	TOAC	X	X	X	X	X	X		

Retrouvez plus de tournois sur notre site internet

<http://www.basketcd31.com/annonces-tournois-camps/>